



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2024-03-15**

**OBJET : Demande de rehaussement de l'aide financière à la MRC de Caniapiscau en vertu du Fonds régions et ruralité-Volet 3-Signature- Innovation pour l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants au parc des Ailes**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville a déjà reçu la confirmation d'une aide financière de 100 000 \$ de la Société du Plan Nord et de 21 532 \$ de la MRC de Caniapiscau pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc des Ailes;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville souhaite ajouter des balançoires pour les jeunes enfants aux équipements déjà prévus et qu'elle souhaite demander une aide financière rehaussée de 6 123,57 \$ à la MRC de Caniapiscau;

**ATTENDU** la recommandation de l'agente de développement, madame Julie Munger, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

**EN CONSÉQUENCE**, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise l'agente de développement, madame Julie Munger, à signer la demande de rehaussement de l'aide financière visant l'aménagement d'une aire de jeux au parc des Ailes présentée à la MRC de Caniapiscau et jointe en annexe à la présente ordonnance, ainsi que tout autre document requis pour l'obtention d'un aide financière rehaussée de 6 123,57 \$.

Adoptée à Québec le 11 mars 2024.

Jean Dionne, administrateur